

# QUELLE EST LA FISCALITÉ DE MON PLAN ÉPARGNE POUR LE PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE ?

Grace à votre employeur, vous bénéficiez d'un Plan d'Épargne d'Entreprise (PEE), système collectif d'épargne à court/moyen terme. En contrepartie de l'indisponibilité pendant 5 ans des sommes versées, vous bénéficiez de conditions fiscales<sup>(1)</sup> avantageuses.

Explications.

	ÉPARGNE SALARIALE VOLONTAIRE	ÉPARGNE SALARIALE ET TEMPS issue de :	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Participation</li> <li>Intéressement</li> <li>Abondement</li> <li>Prime de partage de la valeur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Droits CET</li> </ul>
<b>À L'ENTRÉE</b>	Pas de fiscalité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exonération d'Impôt sur le Revenu</li> <li>Soumis à la CSG/CRDS<sup>(2)(3)</sup> de 9,7%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soumis à l'impôt sur le Revenu</li> <li>Soumis aux prélèvements sociaux de 9,7%</li> </ul>
<b>SORTIE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE (5 ANS) OU EN CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exonération d'Impôt sur le Revenu</li> <li>Soumis aux prélèvements sociaux de 18,6% sur les éventuelles plus-values et revenus de votre épargne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exonération d'Impôt sur le Revenu</li> <li>Soumis aux prélèvements sociaux de 18,6% sur les éventuelles plus-values et revenus de votre épargne</li> </ul>	
<b>EN CAS DE DÉCÈS</b>	Le capital constitue un actif de succession soumis aux droits de mutation <sup>(4)</sup>	Le capital constitue un actif de succession soumis aux droits de mutation <sup>(4)</sup>	

(1) Selon la fiscalité en vigueur au 01/01/2026.

(2) Taux de 9,7% dont 6,8% de CSG déductible, contributions précomptées par votre employeur.

(3) Les sommes issues de prime de partage de la valeur sont exonérées de CSG/CRDS si l'employeur compte moins de 50 salariés et que la rémunération brute du salarié est inférieure à 3 fois le montant du SMIC.

(4) Les plus-values réalisées jusqu'à 6 mois après un décès ne sont pas soumis à l'impôt sur le revenu, mais restent soumis aux prélèvements sociaux de 18,6%. A compter du 1er jour du 7ème mois, ces plus-values deviennent imposables dans les conditions de droit commun.

Société Générale est la marque de Société Générale S.A, gestionnaire des dispositifs comptes titres au capital de 958 618 482,50 euros au 6 novembre 2025. Numéro ADEME : FR231725\_01YSGB - 552 120 222 RCS PARIS - Siège social : 29 boulevard Haussmann 75009 Paris et dont SOGECAP est la filiale conceptrice des dispositifs assurantiels. Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 1 346 272 126 €. Entreprise régie par le Code des assurances - 086 380 730 RCS Nanterre. Siège social : Tour D2 - 17 bis place des Reflets - 92919 Paris La Défense Cedex. Adresse de correspondance : SOGECAP - Centre Relation Client : 42 boulevard Alexandre Martin - 45057 Orléans CEDEX 1. Numéro ADEME : FR231725\_01YSGB

